environnement

**L'Association des Habitants du Bassin de la Prédecelle a été créée en 2000 à la suite des inondations ayant touché notre région les 7 et 23 juillet 2000.**

# Inondations : protéger les **biens et les personnes**

Notre association a pour but la défense des intérêts des habitants du bassin de la Prédecelle et regroupe des adhérents de plusieurs communes, Limours, Forges-les-Bains, Briis-sous-Forges, Vaugrigneuse.

Notre principal objectif est de faire aboutir au plus vite le plan de prévention des inondations destiné à protéger les populations. Pour cela, et depuis 2000, nous nous sommes positionnés comme des interlocuteurs exigeants et responsables vis-à-vis du Syndicat Hydraulique, des communes concernées et des autorités administratives en charge du dossier.

Nous avons suivi activement toutes les étapes d'élaboration du plan et nous avons pu revoir la définition de l'ensemble des ouvrages prévus. Nous en avons conclu que leurs réalisations nous apporteraient la prévention des risques d'inondation que nous sommes en droit d'attendre. Certains ouvrages auraient même pu être réalisés dès 2010, mais les arrêtés du Préfet autorisant les travaux ont été annulés pour des raisons de pure forme. Le résultat est qu'encore une fois, des familles ont vu l'eau pénétrer dans leur maison en mai 2012, alors que ces ouvrages auraient pu, ou plutôt auraient dû, les protéger.

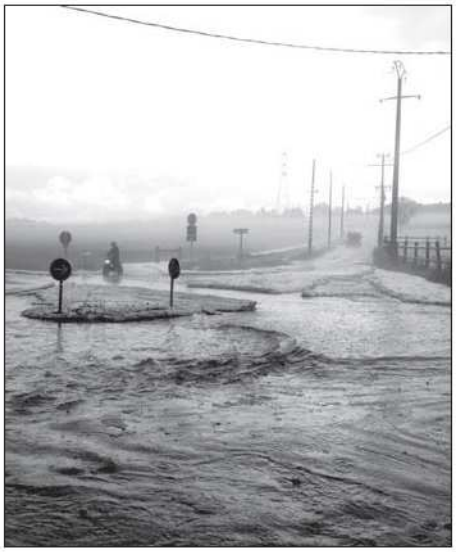

*Rond-point du Pivot entre Briis et Limours lors des inondations de mai 2012.*

Suite à ce nouvel événement, nous avons œuvré activement pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle. L'arrêté a été publié au Journal Officiel en octobre 2012 pour les communes de Briis-sous-Forges et Limours.

## Nouvelle enquête publique

L'association continue donc de se mobiliser pour la mise en œuvre du plan de prévention, afin de protéger nos biens et nos familles. Ce plan, élaboré par le Syndicat Hydraulique, revu par les services de la Préfecture, approuvé à l'unanimité par les communes du Syndicat Hydraulique, financé par le Conseil régional et par le Conseil général, va bientôt être soumis à enquête publique. Ce devrait être une simple formalité si l'intérêt général et la protection des biens et des personnes étaient la préoccupation de tous. Pourtant, nous entendons encore sur ce programme tant d'affirmations infondées, tant de mensonges que nous devons rester mobilisés.

À cela s'ajoute la découverte récente de PCB dans les sédiments à certains endroits de la Prédecelle. Nous avons pris note du communiqué de la Préfecture qui indique qu'il n'y a pas lieu d'interdire les prélèvements d'eau dans la Prédecelle pour l'arrosage, ni la consommation des fruits et légumes arrosés. Bien sûr, nous suivons avec beaucoup d'attention ce sujet qui concerne en premier lieu les riverains de la Prédecelle que nous représentons. Mais nous veillerons à ce que ce sujet ne vienne pas interférer sans une vraie raison avec le programme de lutte contre les inondations.

En effet rappelons-nous qu'à chaque orage, à chaque alerte météo, des familles s'angoissent et craignent que leurs biens soient à nouveau endommagés, que leurs enfants soient mis en danger. Juillet 2010 et mai 2012 nous ont montré que ce risque-là était réel.

Aussi lors de la prochaine enquête publique, il sera essentiel que le programme de lutte contre les inondations obtienne un maximum de soutien de tous ceux pour qui l'intérêt général prévaut avant tout.

**Fabien Graucaut,**
*Président de l'AHBP*

*Ce sujet vous concerne et vous voulez de plus amples informations ? Vous êtes vous-même victime ? Vous souhaitez nous soutenir et être solidaire de notre action ? Consultez notre site internet* www.bassin-predecelle.org *ou encore contactez-nous:* webmaster@bassin-predecelle.org